

DEPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE

MAIRIE

9, chemin des dames
37270 ATHEE-SUR-CHER

☎ 02 47 50 68 09

courriel :
accueil@mairieathee.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

26-06-2026

L'an deux mille vingt-six

Le premier juillet à vingt-heures trente minutes

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Adeline BETAILLOULOUX, Maire.

Etaient présents : Marylène COUSSY, Karine PATIN, Olivier LATOUR, Marion FROUIN, Vincent DENIZIOT, Thierry CANTEIRO, JEAN-LOUIS LARUELLE, Pascal GIROLET, Isabelle PAIS, Sandra MARI, Thomas RENAULT, Céline BROUCKE, Emilie PETO, Gwenaëlle CARRE, Nelly GIRAUDON, Gaëlle GODEFROY, Claire PERISSAT, Thomas ESTEVAO formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

Secrétaire : Mr Laurent NEVEU

Pouvoirs :

Mr Patrick CHATELLIER-HUMEAU ayant donné pouvoir à Mme Adeline BETAILLOULOUX

Mr Julien HELLIO ayant donné pouvoir à Mme Karine PATIN

Mr Ludovic DALENÇON ayant donné pouvoir à Mr Laurent NEVEU

En exercice 23

Présents 20

Votants 23

2026-41 Modification des délibérations 2026-31 et 2026-32 concernant l'achat d'une partie de terrain de la parcelle cadastrée YI 33

Monsieur Vincent DENIZIOT, adjoint à la voirie, rappelle que, lors de sa réunion du 06 mai dernier, le conseil municipal avait acté l'achat de bandes de terrain des parcelles YI 33 et 35, et ZD 28.

Afin de rectifier certaines données du dossier en cours, il convient de modifier les deux délibérations.

Pour la parcelle appartenant à Mr AVENET, il a été convenu :

- dans le cadre de travaux d'amélioration du passage de l'eau, venant du sentier de l'espérance, l'achat d'une bande de la parcelle YI 33, secteur de Bouzay, d'une surface estimée à 133 m²,
- un prix d'achat à hauteur de 3,39 € le m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'acheter la bande citée ci-dessus de la parcelle cadastrée YI 33 au prix de 3,39 € le m²,
- d'autoriser Madame la Maire à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération (bornage,...),
- dit que l'acquisition se fera par acte notarié,
- d'autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette transaction.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance

Laurent NEVEU



La Maire,

Adeline BETAILLOULOUX

Date de transmission à la Préfecture 07 JUL. 2026

Date de publication 07 JUL. 2026